

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 DECEMBRE 2021**

Étaient présents : Mme MATILLON, Maire, M. CINTRAT, Mme MOUFFLET, M. GOURLAN, Mme YOUSSEF, M. PETITPREZ, Mme CARESMEL, M. DUPRESSOIR, Mme DEMONT, M. FOCKEDEY, Mme CAILLOL, Adjoint au Maire, Mme CHRISTIENNE, Mme SANTANA, M. PASQUES, M. MARION, M. BOUCHEROY, M. COSTE, M. THUBERT, Mme HAMEURT, M. LAFOND, Mme OVIGNEUR, Mme BRIVADY, M. BOUDOURIS, M. REY, M. BERNARD, Mme POLO DE BEAULIEU, Mme DESMET, M. SCHMIDT, Mme DUPLAIX, M. DOS SANTOS, M. POULET, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme SIX, conseillère municipale (pouvoir à Mme MATILLON)
Mme RICART, conseillère municipale (pouvoir à M. DUPRESSOIR)
M. JUTIER, conseiller municipal (pouvoir à Mme POLO DE BEAULIEU)
Mme SORDON, conseillère municipale (pouvoir à M. BERNARD)

MM. PASQUES et BERNARD sont désignés secrétaires de séance.

211209112DCM - Remplacement et désignation d'un conseiller municipal.

Rapporteur : Véronique MATILLON

Délibère et décide, à l'unanimité

- de procéder à l'élection du délégué par vote public à main levée.

• **Commission des finances**

Monsieur Alain POULET est désigné pour siéger à la commission des finances.

• **Commission Urbanisme, Plans Urbains et développement économique**

Monsieur Alain POULET est désigné pour siéger à la commission urbanisme, plans urbains et développement économique.

• **Commission des services publics locaux (CCSPL)**

Monsieur Alain POULET est désigné pour siéger à la commission des services publics locaux.

• **Commission de contrôle financier des DSP**

Monsieur Alain POULET est désigné pour siéger à la commission de contrôle financier des DSP.

• **Comité consultatif démocratie locale et budget participatif.**

Monsieur Alain POULET est désigné pour siéger au comité consultatif démocratie locale et budget participatif.

211209113DCM - Changement de dénomination du comité consultatif à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations.

Rapporteur : Véronique MATILLON

Délibère et décide, à la majorité (contres : M. POULET, M. BERNARD, Mme POLO DE BEAULIEU, Mme DESMET, M. SCHMIDT, Mme DUPLAIX, M. DOS SANTOS)

- D'approuver le changement de dénomination du comité consultatif à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations en comité consultatif à l'égalité des chances.

Sortie de M. THUBERT

211209114DCM - Décision modificative n°2 portant sur le budget principal pour l'exercice 2021.

Rapporteur : Thomas GOURLAN

Délibère et décide, à l'unanimité

- D'ajuster et d'équilibrer les crédits en dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement par décision modificative n°2.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2						
Chapitre	Nature	Fonction	Opération	Axe de gestion	Intitulé	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES						
78	7875	01	Réelle	Finances	Reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnels	-985 468,00 €
042	7875	01	Ordre	Finances	Reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnels	985 468,00 €
Total Recettes de fonctionnement :						0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES						
21	2188	01	Réelle	Finances	Autres immobilisations corporelles	- 985 468,00 €
040	15112	01	Ordre	Finances	Provision pour litiges	985 468,00 €
Total Dépenses d'investissement :						0,00 €

Retour de M. THUBERT

211209115DCM - Signature de l'avenant n°2 en plus value au marché relatif au contrat d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation – contrat de type PFI P2 + P3.

Rapporteur : Clarisse DEMONT

Délibère et décide, à l'unanimité

- D'autoriser madame le maire à signer l'avenant n°2 en plus value pour un montant de 5 215,23 € HT, le nouveau montant annuel est de 213 663,31 € HT.

- Dit que les dépenses seront imputées dans la limite des inscriptions budgétaires du budget primitif 2021 et suivants.

211209116DCM - Convention de gestion des eaux pluviales urbaines.

Rapporteur : Thomas GOURLAN

Délibère et décide, à l'unanimité

- D'autoriser madame le maire à signer la de délégation de gestion des eaux pluviales urbaines et documents afférents.

211209117DCM - Création d'un emploi non permanent - projet de développement et de valorisation de la politique sportive à temps non complet de 14h00.

Rapporteur : Véronique MATILLON

Délibère et décide, à l'unanimité

- De créer à compter du 01/01/2022 d'un emploi non permanent au grade d'Attaché territorial relevant de la catégorie A, à temps non complet, à raison de 14 heures hebdomadaires,
- Indique que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- L'agent devra justifier d'une forte expérience professionnelle en gestion de projets à l'échelle d'un territoire et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- L'agent contractuel sera recruté pour une durée de 3 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans.
- Précise que lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial (décret n°2020-172 du 27 février 2020).
- Cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget.

2112089118DCM - Création d'un poste de directeur(rice) de la culture et du patrimoine.

Rapporteur : Véronique MATILLON

Délibère et décide, à l'unanimité

- De créer l'emploi de directeur(rice) de la Culture et du Patrimoine en catégorie A, à temps complet, rattaché à la direction générale adjointe en charge de la culture.
- Indique que cet emploi permanent a vocation à être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, dans l'un des grades du cadre d'emploi d'attaché territorial.
- Précise que l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi ;

- Le contrat relevant des articles 3-3, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

- Son niveau de rémunération sera défini en référence à la grille de rémunération des Attachés territoriaux.

- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget.

Départ de M. SCHMIDT

211209119DCM - Présentation du rapport social unique 2020.

Rapporteur : Véronique MATILLON

Délibère et décide, à l'unanimité

- De prendre acte du rapport social unique 2020 de la commune de Rambouillet.

211209120DCM - Ajustement du tableau des emplois.

Rapporteur : Véronique MATILLON

Délibère et décide, à l'unanimité

- De modifier le tableau des emplois comme suit :

Type d'ajustement	Emploi	Service	Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Temps de travail	Type d'emploi	Motifs de recrutement (si contractuel)	Observations
Création de poste	Directeur(ric) des affaires culturelles / Responsable du pôle culturel	Direction des affaires culturelles	Administrative	Attachés territoriaux	A	Temps complet	Permanent	3-2 ou 3-3	Voir délibération
Création de poste	Chargé de projet auprès de la direction générale	Direction générale des services	Administrative	Attachés territoriaux	A	Temps non complet 14h	Non permanent	3, II	Voir délibération
Création de poste	Auxiliaire de vie scolaire	Service scolaire	Sociale	Agents sociaux	C	Temps non complet 6h15 (annualisé)	Permanent	3-2 ou 3-3	Création de 4 emplois d'AVS dans le cadre de l'accompagnement d'enfants porteur de handicap sur le temps de la restauration scolaire
Création de poste	Policier Municipal	Police municipale	Police	Agents de police municipale	C	Temps complet	Permanent	Néant	Création de poste afin de permettre le remplacement d'un agent de la police municipale en

									détachement au sein d'un autre service pour lequel son grade d'origine doit être conservé
Modification d'intitulé de poste	Chargé de travaux	Pôle patrimoine bâti	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	C	Temps complet	Permanent	3-2 ou 3-3	Transformation d'un poste d'agent polyvalent suite à un départ à la retraite
Modification d'intitulé de poste	Co-directeur(rice) du spectacle vivant	Pôle culturel	Administrative	Attachés territoriaux	A	Temps complet	Permanent	3-2 ou 3-3	Remplacement du poste de responsable du pôle culturel
Modification d'intitulé de poste	Co-directeur du lecture publique	Pôle culturel	Culturelle	Bibliothécaires territoriaux	A	Temps complet	Permanent	3-2 ou 3-3	Remplacement du poste de responsable de la médiathèque
Modification d'intitulé de poste	Coordinateur(rice) des ATSEM et agents de restauration	Service scolaire	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	C	Temps complet	Permanent	3-2 ou 3-3	Evolution des fonctions de la coordinatrice en intégrant la gestion des agents de restauration
Modification d'intitulé	Référent(e) affaires générales – Mairie Annexe	Etat civil-Citoyenneté	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	C	Temps complet	Permanent	3-2 ou 3-3	Transformation de deux emplois sur service (officier d'état civil et agent d'accueil chargé d'état civil) afin de mobiliser de manière pérenne deux agents au sein de la mairie annexe
Suppression de poste	Responsable DST-logistique	Direction des services techniques – pôle des moyens généraux	Administrative	Rédacteurs territoriaux	B	Temps complet	Permanent	3-2 ou 3-3	Suppression de cet emploi à la faveur de la création d'un poste d'assistante administrative du pôle convivialité intégrant les missions de l'agent parti à la retraite
Création de poste	Assistante administrative du pôle convivialité	Pôle convivialité – Service de la plateforme administrative dédiée	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	C	Temps complet	Permanent	3-2 ou 3-3	Création en lieu et place du poste de responsable DST-logistique parti à la retraite et dont les missions basculent au pôle convivialité

211209121DCM - Ajustement du tableau des effectifs.

Rapporteur : Véronique MATILLON

Délibère et décide, à l'unanimité

- De modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière	Grade	Ancien effectif	Mouvement	Nouvel effectif	Observations
Administrative	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	3	+ 1	4	Avancement de grade de la Responsable carrière-Paie de la DRH.
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	2	- 1	1	Suppression du grade de la Responsable carrière-paie ayant bénéficié d'un avancement au grade supérieur.
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	+ 1	2	Avancement de grade de la Responsable du service de la vie associative.
	Rédacteur	20	- 1	19	Suppression du grade de la Responsable du service de la vie associative ayant bénéficié d'un grade supérieur.
	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	16	+ 2	18	Avancement de grade pour deux assistantes administratives, une à l'Urbanisme et une au Pôle Convivialité.
	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	24	- 2	22	Suppression des grades des deux agents précités qui ont bénéficié d'un avancement au grade supérieur.
	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	22	- 1	21	Départ suite fin de détachement d'un agent au service Etat Civil-Citoyenneté.
	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	18	+ 1	19	Recrutement d'un agent au service Etat Civil-Citoyenneté sur le poste vacant.
	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	21	+ 3	24	Nomination de deux agents du service des finances ayant réussi l'examen professionnel + avancement de grade pour un agent de la médiathèque.
	Adjoint Administratif	19	- 3	16	Suppression des grades des agents qui ont été nommés suite à leur réussite à l'examen professionnel et de l'agent de la médiathèque ayant bénéficié d'un avancement au grade supérieur.
	Attaché	14	+1	15	Création du poste de Directeur (rice) des affaires culturelles / Responsable du pôle culturel
Technique	Agent de Maîtrise Principal	12	+ 1	13	Avancement de grade du Responsable de la régie voirie.
	Agent de maîtrise	9	- 1	8	Suppression du grade du responsable de la régie voirie ayant bénéficié d'un avancement au grade supérieur.

	Agent de maîtrise	8	- 1	7	Départ à la retraite d'un agent polyvalent à la DST-régie bâtiment qui a été remplacé par un agent en mobilité interne qui exerçait les fonctions d'électricien.
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	40	+ 1	41	Recrutement d'un électricien pour remplacer l'agent parti en mobilité interne sur le poste vacant de la DST-régie bâtiment.
	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	10	+ 1	11	Avancement de grade pour un agent technique de la DST-Logistique.
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	41	- 1	40	Suppression du grade de l'agent technique de la DST-Logistique ayant bénéficié d'un avancement de grade.
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	40	+ 11	51	Avancement de grade pour 11 agents dont 8 au service scolaire, 1 à la crèche des Lutins et 2 au service des sports.
	Adjoint Technique	110	- 11	99	Suppression des grades des 11 agents précités ayant bénéficié d'un avancement au grade supérieur.
Sociale	Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	1	+ 2	3	Avancement de grade de deux éducatrices de jeunes enfants, une de la crèche familiale la Farandole et une de la crèche des Fontaines.
	Educateur de jeunes enfants	7	- 2	5	Suppression des grades des deux éducatrices de jeunes enfants ayant bénéficié d'un avancement de grade.
	ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	9	+ 5	14	Avancement de grade de 5 ATSEM.
	ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	12	- 5	7	Suppression des grades des 5 ATSEM ayant bénéficié d'un avancement au grade supérieur.
	Agent social	0	+4	4	Création de 4 postes d'auxiliaire de vie scolaire
Patrimoine	Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	1	+ 1	2	Avancement de grade de l'adjoint du responsable de la Médiathèque.
	Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	4	- 1	3	Suppression du grade de l'adjoint du responsable de la médiathèque ayant bénéficié d'un grade supérieur.
Animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	2	+ 1	3	Avancement de grade d'un animateur.
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	8	- 1	7	Suppression du grade de l'animateur ayant bénéficié d'un avancement de grade.
Police Municipale	Chef de service de PM principal de 1 ^{ère} classe	2	- 1	1	Départ à la retraite d'un chef de service de la PM

	Chef de service de PM	1	+ 1	2	Recrutement d'un chef de brigade suite au départ à la retraite de l'agent précité
	Brigadier-Chef Chef Principal	3	+ 1	4	Avancement d'un gardien-brigadier.
	Gardien-Brigadier	6	- 1	5	Suppression du grade du gardien-brigadier ayant bénéficié d'un avancement au grade supérieur.
	Gardien-Brigadier	5	+ 1	6	Création d'un grade de gardien-brigadier pour remplacer un agent en détachement suite à une mobilité interne mais pour lequel on conserve le grade

211209122DCM - Adoption d'une convention de partenariat entre la ville de Rambouillet - La Lanterne et le collège du Rondeau ainsi que le collège Catherine de Vivonne à Rambouillet.

Rapporteur : Catherine MOUFFLET

Délibère et décide, à l'unanimité

- D'approuver la convention de partenariat entre la ville de Rambouillet - La Lanterne et le collège du Rondeau ainsi que le collège Catherine de Vivonne à Rambouillet pour la période 2021-2022 ;
- D'autoriser Madame le maire à la signer.

211209123DCM - Musée Rambolitrain - Concours de dessin de Noël - Tickets de train de jardin offerts.

Rapporteur : Catherine MOUFFLET

Délibère et décide, à l'unanimité

- D'approuver la remise gracieuse aux six enfants lauréats du concours de dessin de Noël d'un ticket de train de jardin d'une valeur marchande de 1,50€, valable sous condition de s'acquitter du droit d'entrée du musée.

211209124DCM - Animation jeunesse - Renouvellement du titre UNICEF « Ville, amie des enfants » pour la période 2020/2026.

Rapporteur : Janine CHRISTIENNE

Délibère et décide, à l'unanimité

- Adopte le plan d'action municipale 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse.
- Autorise madame le maire ou son représentant à signer le présent protocole d'accord et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

211209125DCM - Vie associative - Tarif de la nuit du muguet.

Rapporteur : Jean-Marie PASQUES

Délibère et décide, à l'unanimité

- De fixer le tarif d'entrée à 16 € (prix unique par personne). Ce tarif comprend l'entrée, la soirée musicale, un verre offert et une assiette cocktail.
- Dit que les tickets seront en vente au service de la vie associative (paiement par chèque ou espèce uniquement).
- Dit que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

211209126DCM - Modification de la charte informatique.

Rapporteur : Hervé DUPRESSOIR

Délibère et décide, à l'unanimité

- D'approuver les modifications de la charte informatique.

211209127DCM - Dérogation au repos dominical accordé dans les établissements de commerce de détail alimentaire.

Rapporteur : Clarisse DEMONT

Délibère et décide, à l'unanimité

- De donner un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail alimentaire de Rambouillet le dimanche,
- D'autoriser madame le maire à signer tout document et à procéder à toutes les démarches en vue d'accorder les dérogations au repos dominical des commerces de détail alimentaire dans la limite de 12 par an.
- Pour 2022, les demandes d'ouverture formulées par les commerçants alimentaires, sont les dimanches : 2 janvier, 16 janvier, 17 avril, 8 mai, 5 juin, 28 août, 13 novembre, 20 novembre, 27 novembre, 4 décembre, 11 décembre, 18 décembre de l'année 2022.
- De rappeler que dans le Département des Yvelines, conformément à l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1936 modifié, les commerces de détail alimentaire sont soumis à une obligation de fermeture hebdomadaire au public de 0 à 24 heures fixée au choix le dimanche, le lundi ou le mercredi.

Sortie de Mme SANTANA

211209128DCM - Adhésion à la fédération des élus des entreprises publiques locales, FedEpl.

Rapporteur : Véronique MATILLON

Délibère et décide, à l'unanimité

- D'adhérer à la fédération des entreprises publiques locales sise 95 rue d'Amsterdam – 75008 PARIS.
- De procéder au règlement de la cotisation 2021/2022 d'un montant de 4 500 euros.
- L'adhésion pourra être renouvelée annuellement.

Retour de Mme SANTANA

211209129DCM - Présentation du rapport d'activité 2020 du SEY 78.

Rapporteur : Benoît PETITPREZ

Prend acte,

- De la présentation du rapport annuel d'activités du syndicat d'énergie des Yvelines pour l'année 2020.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales et affiché en mairie le lendemain de la séance.

Rambouillet, le 10 décembre 2021

Le maire,

Véronique MATILLON



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Matillon', is written over the official seal and extends to the right across the page.